001-210104519-20220726-D260722-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/08/2022 Affichage : 01/08/2022

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 26 juillet 2022

Sur convocation en date du 20 juillet 2022, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 26 juillet 2022 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle
BRUNET Myriam
CHANEL Serge
VINIERE Michel
VEUILLET Philippe

LACOMBE Annick
CHEVILLARD Jean Luc
JACQUEMET Rodolphe
LAUPRETRE Patrick
BONHOURE Paola

MOREAU DE SAINT MARTIN Claire

MERLE Sandra BURDY Meryl
CEREIZE Clément MAZUÉ Joséphine

BURTIN Béatrice CHATARD Kévin BILLOUD Jean-Louis MARION Isabelle PERDRIX Catherine DAVID Magalie

BLANC Jean Luc

Etaient excusés :

Alexis MORAND a donné pouvoir à Bernard PERRET Patrice JANODY a donné pouvoir à Jean-Luc BLANC Jean-Marc ARTAUD a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE Laure THERMET a donné pouvoir à Sandra MERLE Anja SCHUBERT a donné pouvoir à Isabelle MARION

Etait absent:

Emmanuel TAPONARD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX AGENTS A TEMPS NON COMPLET DU SERVICE ACTION EDUCATIVE ET AFFAIRES SCOLAIRES

Entendu le rapport de M. le Maire,

Dans le cadre de la reprise de l'activité périscolaire et extrascolaire, 10 salariés sur les 14 que comptait la structure associative qui les employait, ont accepté le transfert. Parmi ces 10 salariés transférés en CDI, une salariée employée à 16.8 heures hebdomadaires annualisées a quitté en avril dernier ses fonctions. Il est proposé de réaffecter une partie de ces heures à deux agents occupant des temps non complets :

- augmentation de 7 heures hebdomadaires du poste de Responsable du centre de loisirs enfants passant ainsi de 28 à 35 heures
- augmentation de 3 heures hebdomadaires d'un poste animateur du périscolaire et de l'extrascolaire passant de 32 à 35 heures.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- augmenter le temps de travail affecté au poste de responsable du centre de loisirs enfants de 28 à 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre
- augmenter le temps de travail affecté au poste d'animateur chargé de l'accueil périscolaire et extrascolaire de 32 à 35 heures à compter du 1^{er} septembre

001-210104519-20220726-D260722-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/08/2022 Affichage : 01/08/2022

- mettre à jour le tableau des emplois en prenant en compte cette modification
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE, Bernard PERRET